FAQ ET RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS 2

Visa, finances et voyage - mars à juillet

Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?

Vous pouvez contacter notre recruteuse Sharon Norlander sharon.norlander@edinaschools.org

Quelles sont les étapes suivantes une fois que j'ai accepté votre invitation ?

Si vous êtes sélectionné-e et que vous acceptez l'invitation, nous vous enverrons un lien avec un formulaire à remplir et des instructions pour commencer les démarches nécessaires à la demande de visa. Notez que pour obtenir un visa pour notre stage, il faut **obligatoirement** passer par un sponsor autorisé par le gouvernement américain. Dans notre cas, nous faisons appel à Amity Institute.

Une fois le formulaire rempli et les documents requis envoyés, vous recevrez des documents de la part du sponsor de visa afin de pouvoir prendre rendez-vous à l'ambassade des États-Unis pour postuler en personne.

De quel type de visa aurais-je besoin pour faire le stage ?

Vous aurez un Visa J-1 (*student or trainee*). Vous trouverez plus d'informations sur ce type de visa sur le site officiel des services d'immigration des États-Unis ici.

Est-ce que je peux faire la demande de visa moi-même ?

Non, vous ne pouvez en aucun cas commencer vous-même les démarches pour obtenir ce visa. Encore une fois, pour obtenir un visa J-1, il faut obligatoirement passer par un sponsor autorisé par le gouvernement américain.

Puis-je conserver le statut étudiant pendant l'année de stage ?

Vous devrez confirmer avec votre université pour savoir s'il sera possible de conserver votre statut étudiant pendant l'année de stage. Nous pouvons vous aider avec votre demande d'année de césure ou de convention de stage si besoin. Il n'est pas possible de suivre de cours universitaires en personne ou à distance pendant le stage, mais vous pouvez faire de la recherche et/ou prendre des notes liées à votre expérience si vous avez pour but éventuel d'écrire un mémoire pour vos études.

Puis-je conserver le statut étudiant pendant l'année de stage ?

Nous sommes obligés de vous conseiller de ne pas acheter de billet avant d'avoir le visa en main. Cependant, nous comprenons que le prix des billets augmente plus on se rapproche de la date de départ, donc, si vous décidez d'acheter un billet d'avion plus tôt, il faut absolument acheter un billet échangeable et remboursable.

Suis-je obligé-e d'acheter un billet d'avion aller/retour ?

Oui, vous devrez acheter un billet aller/retour.

Faut-il venir avec beaucoup d'argent ?

Vous serez payé-e $310/mois. En principe, ce salaire suffit car vous serez logé-e et nourri-e gratuitement (frais d'hébergement équivalents à ≃$1500/mois) mais si vous avez l'intention de voyager et de visiter les États-Unis pendant votre stage, il faut savoir qu'un billet d'avion pour la plupart des destinations touristiques (ex: New-York, Californie, Grand Canyon, etc.) vous coûtera plus d'un mois de salaire.

Il y aura toujours des stagiaires qui seront capables de faire ces voyages de rêve, mais il y aura aussi des stagiaires qui seront ravis de trouver des aventures à faire au quotidien dans le Minnesota et aux environs. Les stagiaires peuvent souvent partager les frais d'un hôtel et de la location d'une voiture.

Il faut aussi tenir compte du coût des sorties : au restaurant, au cinéma, etc. en sachant que souvent les stagiaires partagent également les frais d'un Uber ou Lyft pour les sorties locales tardives.

Nous vous recommandons de faire des économies avant de venir.

Est-ce que je pourrais travailler à côté du stage pour gagner plus d'argent ?

Non, à cause des restrictions du visa, il est **strictement interdit de travailler en dehors de notre programme** des Edina Public Schools. Le/la stagiaire assume l'entière responsabilité quant au respect des conditions et restrictions associées au visa et doit toujours se référer aux informations officielles des services de l'immigration.

Dois-je souscrire à une assurance maladie ?

Le programme couvrira les frais d'une assurance maladie de voyage pendant votre séjour aux États-Unis. Si vous êtes invité-e à faire le stage, nous vous enverrons un lien avec les explications de ce qui est couvert et de ce qui ne l'est pas. Prendre une assurance complémentaire est une décision personnelle, non obligatoire, qui dépend de la situation de chacun-e.

Sachez qu'ici, il y a un système de « co-pay » ; c'est-à-dire que l'on doit payer un certain montant (qui n'est pas remboursé) à chaque fois que l'on va chez le médecin. Si vous êtes sélectionné-e pour le stage, vous recevrez plus d'informations sur l'assurance maladie avant de devoir prendre une décision.

Notez enfin que l'assurance voyage fournie ne couvre pas ou très peu les soins dentaires et ophtalmologiques, entre autres.

Si j'ai un problème médical pour lequel je dois prendre des médicaments au quotidien, puis-je acheter mes médicaments aux États-Unis ? Puis-je être suivi-e par un médecin pendant mon séjour ?

Il est recommandé d'apporter tous vos médicaments pour l'année avec vous. Les assurances ne prennent pas en charge les conditions préalables.

Vous aurez la possibilité de consulter un médecin pendant votre séjour. Vous devrez peut-être payer une « co-pay » et encore une fois, l'assurance maladie ici peut refuser de prendre en charge les traitements liés à des conditions préalables.

Quand serais-je en contact avec ma famille d'accueil ?

Nous vous mettrons en contact avec votre famille d'accueil au mois de juillet.

Est-ce que j'habiterai avec d'autres stagiaires dans la famille d'accueil ?

Non, il n'y a qu'un-e seul-e stagiaire par famille d'accueil.

Est-ce que les enfants de ma famille d'accueil seront dans ma classe ?

Non, nous évitons de vous loger dans une famille dont les enfants sont dans votre classe ou au niveau que vous enseignez à l'école.

Quelles informations prenez-vous en compte pour nous choisir une famille d'accueil ?

Une fois que vous aurez accepté notre invitation, vous recevrez un questionnaire très détaillé pour nous parler de vos habitudes et préférences. Ce questionnaire couvre beaucoup de détails comme par exemple vos allergies, préférences alimentaires, religion, tabac/vapotage/alcool, votre tempérament, votre quotidien, les choses que vous aimez faire pendant votre temps libre, etc. Avec toutes ces informations ainsi que celles des familles, notre comité des stagiaires fait son possible pour vous loger avec une famille la plus compatible possible. Cependant, nous vous encourageons toujours à avoir l'esprit ouvert et à vous investir pour que la relation avec la famille d'accueil fonctionne.

Devrais-je avoir un numéro de téléphone américain pendant le stage ?

Oui, notamment parce qu'un numéro de téléphone américain sera requis, par l'administration de sécurité sociale, le sponsor de visa, la banque et les cliniques médicales.
Important : vous devrez obtenir un numéro de téléphone américain **avant** votre arrivée aux Etats-Unis.
Vous êtes libre de choisir le fournisseur de votre choix. Il y a des forfaits à partir de $15 par mois. Si vous préférez, vous n'êtes pas obligé-e de souscrire à un forfait et pouvez simplement avoir une carte SIM prépayée afin d'obtenir un numéro américain. Vous n'êtes pas autorisé-e-s à souscrire aux forfaits téléphoniques de vos familles d'accueil.

Pourquoi dois-je avoir un numéro de téléphone américain avant mon arrivée ?

Vous aurez besoin d'avoir ce numéro pour compléter les démarches administratives pendant notre orientation. Pour des raisons de sécurité et afin d'être joignable dès votre arrivée aux Etats-Unis, nous vous demandons de pouvoir activer votre numéro américain aussitôt que vous arrivez. Notez que si votre téléphone requiert une carte SIM physique, cela prendra plus de temps avant votre départ pour la recevoir.

Puis-je parler de mon stage sur les réseaux sociaux ?

Oui, mais pour vous conformer aux conditions et restrictions de votre visa, il faut éviter d'employer les mots « enseigner » ou « travailler » pendant le stage. Il ne faut pas dire que vous êtes « professeur », sinon vous risquez de perdre la validité de votre visa. Il vaut mieux employer les termes « faire un stage » et « stagiaire ».
Il est interdit de publier des photos des élèves à l'école, et avant de partager des photos de votre famille d'accueil il faut leur demander la permission.

Dois-je supprimer ou modifier mes réseaux sociaux ?

A partir de maintenant, il faut maintenir une présence professionnelle sur les réseaux sociaux. Les professeurs, les parents et les élèves peuvent être curieux-ses et faire des recherches. Vous aurez les responsabilités d'un "professeur" quand vous serez ici, donc, il faut bien réfléchir avant de poster sur vos réseaux sociaux. Ce ne sont plus seulement vos ami-e-s ou votre famille qui verront et liront ce que vous publiez. Puisque vos comptes doivent rester publics pendant la phase de recrutement et la durée du stage, soyez vigilants quant à ce que vous partagez.